L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

Contenu des documents pour l'Assemblée Générale :

- Document unique de vote p.2
- Textes des résolutions p.10
- Rapport de gestion du CA p.12
- Rapport du Président sur les conventions réglementées p.22
- Rapport du CA sur le gouvernement d'entreprise p.24
- Comptes annuels p.25

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

FORMULAIRE DE VOTE A DISTANCE OU PAR PROCURATION
(Article R 225-76 alinéa 3 du Code de commerce)

Assemblée générale ordinaire convoquée le 15 Juin 2022 à 9 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Examen de la situation des mandats des administrateurs ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Identification du titulaire des titres
Dénomination : .....,
Forme juridique : .....,
Au capital de ..... euros,
Siège social : ....,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro ..... RCS .....,
Représentée par ....., en qualité de représentant légal de la Société .....

En application des dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce, le présent document unique de vote peut être utilisé, pour chaque résolution, soit pour un vote par correspondance, soit pour un vote par procuration

Ce formulaire peut être retourné à la Société, dûment complété, par voie électronique, à l'adresse ci-dessous rappelée, figurant sur l'avis de convocation adressé à chaque actionnaires.

Les votes par procuration et les formulaires de vote à distance transmis par voie électronique sur le site Internet de la Société consacré aux assemblées peuvent

valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (articles R 225-80 et R 225-77, al. 1 du Code de commerce). Dés la réception par la Société de ces instructions, celles-ci sont irrévocables, hors le cas de cession des titres, réglés dans les conditions précisées aux instructions d'ordre général.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : assemblee@agenceauto.com.

Choisissez 1 ou 2 ou 3
(Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez cocher la case correspondante)
Ne pas utiliser à la fois les parties 2 et 3

1		JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom (Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3)

2		VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vote de la première résolution – Approbation des comptes

Pour	Contre	Abstention

Vote de la deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Pour	Contre	Abstention

Vote de la troisième résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Pour	Contre	Abstention

Vote de la quatrième résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Pour	Contre	Abstention

Vote de la cinquième résolution – Examen de la situation des mandats des administrateurs

Pour	Contre	Abstention

Vote de la sixième résolution – Nomination d'un Commissaire aux comptes

Pour	Contre	Abstention

VOTE de la septième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Pour	Contre	Abstention

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée, cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom	O
- Je m'abstiens	O
- Je donne procuration pour voter en mon nom	O

3		POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
- Je donne pouvoir à : pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.		

DANS TOUS LES CAS, DATER ET SIGNER, de façon manuscrite ou par signature électronique, dans les conditions prévues à l'article R 225-77 du Code de commerce.

Au cas où il y aurait simultanément, vote par correspondance et pouvoir à une personne dénommée, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Signature : Pour les personnes morales, indiquez les nom, prénoms et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaires (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

Le document unique de vote devra être reçu par la Société au plus tard le 10 Juin 2022 pour qu'il en soit tenu compte.

IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :

- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président ; dans ce cas, ne faites rien d'autre que dater et signer au bas du document (au milieu) ;
- soit voter par correspondance : dans ce cas exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;
- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou partenaire pacsé : dans ce cas, indiquez le nom de la personne qui vous représentera.
- Au cas où il y aurait simultanément, vote par correspondance et pouvoir à une personne dénommée, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule.

CODE DE COMMERCE (EXTRAITS)

Article L 225-106 du Code de commerce :
I. - Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.
II. - Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société.
III. - Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 du Code de commerce afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.
Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.
«Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce ou de l'article L. 225-71.»
Toute clause contraire à ces dispositions est réputée non écrite.
POUR TOUTE PROCURATION D'UN ACTIONNAIRE SANS INDICATION DE MANDATAIRE, LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EMET UN VOTE FAVORABLE A L'ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES OU AGREES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LE DIRECTOIRE, SELON LE CAS, ET UN VOTE DEFAVORABLE A L'ADOPTION DE TOUS LES AUTRES PROJETS DE RESOLUTIONS. POUR EMETTRE TOUT AUTRE VOTE, L'ACTIONNAIRE DOIT FAIRE CHOIX D'UN MANDATAIRE QUI ACCEPTE DE VOTER DANS LE SENS INDIQUE PAR LE MANDANT.

Article L 225-107 du Code de commerce :

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Article R 225-77 al.2 du Code de commerce :

Les formulaires de vote par correspondance reçus par la société comportent :

1° Les nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire ;

2° L'indication de la forme, nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi qu'une mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier. L'attestation de participation prévue à l'article R 225-85 du Code de commerce est annexée au formulaire ;

3° La signature, le cas échéant électronique, de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire. La signature électronique prend la forme soit d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à

la signature électronique, soit, si les statuts le prévoient, d'un autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1367 du Code civil.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société par une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

DOCUMENTS ANNEXES

- Ordre du jour de l'assemblée ;
- Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration ;
- Exposé sommaire de la situation de la Société ;
- Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de commerce, informant l'actionnaire qu'il peut, sous réserve que ses titres soient nominatifs, obtenir par une demande unique, l'envoi de ces documents et renseignements à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures ;
- Formulaire de vote par correspondance mentionnant les indications de l'article L 225-107 du Code de commerce.

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

Résolutions présentées à l'assemblée par le conseil d'administration

1ère résolution – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, après avoir entendu les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles L. 223 quater et L. 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses et frais non déductibles fiscalement, visés à l'article 39,4, dudit code qui s'élève à 4.109- € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que l'impôt supporté au titre dudit montant.

En conséquence, elle donne quitus plein et entier sans réserve aucune de l'exécution de leurs mandats, au titre de cet exercice :

- au gérant pour sa gestion jusqu'à la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration en date du 2 septembre 2021
- aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour la période du 2 septembre 2021 au 31 décembre 2021.

2ème résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de 46.591,26 € de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	46.591,26 €

Affectation :

Dotation à la réserve légale :	5.000,00 €
Dotation aux autres réserves :	41.591,26 €

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 183.022,24 € et celui des réserves à 83.022,24 €.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'est intervenue aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices de la société.

3ème résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président du conseil d'administration sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, relatant que les conventions n'ont pas eu à être préalablement autorisée par le conseil d'administration, rapport indiquant les circonstances qui ont empêché chacune de ces conventions d'être soumises à l'autorisation préalable du conseil

d'administration, l'assemblée doit, en conséquence, conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce, statuer, par une résolution distincte, sur chacune de ces conventions.
En conséquence l'assemblé ratifie la convention « Bail à loyer d'immeuble à usage commercial » qui y est mentionnée.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

4ème résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président du conseil d'administration sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, relatant que les conventions n'ont pas eu à être préalablement autorisée par le conseil d'administration, rapport indiquant les circonstances qui ont empêché chacune de ces conventions d'être soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, l'assemblée doit, en conséquence, conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce, statuer, par une résolution distincte, sur chacune de ces conventions.
En conséquence l'assemblé ratifie la convention « Contrat de prestation de services » qui y est mentionnée.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

5ème résolution – Examen de la situation des mandats des administrateurs

L'assemblée prend acte qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance au titre de l'exercice sous examen.

6ème résolution – Nomination d'un Commissaires aux comptes

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration décide de nommer dans le cadre d'un audit classique :

- La SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION, sise 2 avenue de Bruxelles – 68350 DIDENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro 339 304 230 en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
Le Commissaire aux comptes à fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'assemblée reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

L'assemblée prend acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies. En conséquence, il n'y a pas lieu à désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

7ème résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat.

Nous vous informons que la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer les comptes 2021 est régie par les dispositions de droit commun.

L'évènement majeur de l'exercice 2021 reste l'épidémie de Covid-19 dont les impacts ont été positifs pour l'activité.

Nous allons dans le présent rapport de gestion vous en donner les détails.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues à distance au moyen d'une conférence audiovisuelle ou téléphonique. Elles peuvent également être effectuées au moyen d'une consultation par écrit.

Nous vous informons que votre société a été en mesure de réunir son conseil d'administration en présentiel.

Aucune mesure dérogatoire n'ayant été prise pour la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, cette assemblée est régie par les dispositions de droit commun.

L'assemblée générale ordinaire annuelle a été fixée le 15 juin 2022 à 9 heures au siège social.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Activité de la société

I - Situation et activité de la société au cours de l'exercice sous examen

L'exercice clos le 31 décembre 2021 reste marqué par l'épidémie de Covid-19 qui a eu des impacts positifs sur notre activité par un effet de dynamisation du marché de l'occasion par rapport au neuf qui souffre également de la difficulté d'approvisionnement en semi-conducteur.

L'exercice a également été marqué par l'ouverture de 30 nouvelles agences, soit un nombre record.

Le capital social de la société a été augmenté en date du 14 juin 2021 de 50.000 € pour le porter à 100.000 €, par prélèvement de ce montant de 50.000 € sur le compte des autres réserves de la société.

Enfin, la société s'est transformée en société anonyme à conseil d'administration en date du 3 septembre 2021 aux fins de cotation sur le marché directe non réglementé Euronext Access réalisée en date du 3 novembre 2021.

En vue de la cotation, il a été décidé lors de la transformation de la société de diviser la valeur nominale des 500 actions composant le capital social par voie de remplacement des 500 actions anciennes par 1.000.000 d'actions nouvelles, soit 2.000 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

II – Prêts de trésorerie interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

III – Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Depuis le début de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, le rythme d'ouverture d'agences reste soutenu. Ainsi, L'AGENCE AUTOMOBILIERE compte 112 agences en France (+ 10 depuis le 31 décembre) au 1er avril 2022 dont 93 en France métropolitaine, 3 en France d'outre-mer et 16 en Europe.

Les indicateurs de performance parmi lesquels le nombre de transactions mensuelles, le taux de transactions réussies, et le taux de recommandation clients sont en progression par rapport au 1er trimestre de l'exercice précédent.

La filiale YESCAR connaît une progression de début d'année satisfaisante.

IV – Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

VI – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice 2021, les mesures restrictives liées à la covid-19 ont été allégés. Toutefois, un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine a éclaté et pèse sur la croissance économique avec un renchérissement des coûts de l'énergie et la difficulté d'approvisionnement notamment en semi-conducteurs. Cela pourrait déclencher une attitude attentiste chez les acheteurs et les vendeurs de véhicules d'occasion même si les tendances de fond qui animent le marché restent présentes : solvabilisation des ménages dans un contexte de maintien de pouvoir d'achat, meilleure disponibilité des véhicules d'occasion, performance de l'outil numérique et de l'organisation agile de la société permettant de déployer une offre de service attractive auprès des particuliers.

2. Filiales et participations

I – Prise de participation

En date du 2 septembre 2021 la société a procédé à l'acquisition de 100 % du capital social de la société YESCAR, société spécialisée dans l'intermédiation de financement de véhicules.

II – Informations sur les filiales et participations

YESCAR
Société par actions simplifiée
Siège social sis 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
835 040 171 RCS MULHOUSE

Pourcentage du capital détenu directement : 100 %

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 800,5 k€ (821,1 k€ en 2020, soit -2,5%) et un résultat net de 4,7 k€ (21,3 k€ en 2020).

La baisse de chiffre d'affaires en 2021 provient de deux éléments conjoints : les agents automobiliers ont recentré leurs efforts sur l'activité principale d'intermédiation au sortir de la pandémie, mais aussi de l'augmentation des financements par les crédits à la consommation, ce qui a conduit une réduction des dossiers de financement gérés par YESCAR, et a directement impacté le résultat net.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres s'élèvent à 25,1 k€.

La dette financière s'élève à 93,5 k€, soit un montant identique à celui de l'exercice précédent.

La trésorerie disponible à l'actif s'établit à 127,3 k€ en progression de 22,9 k€ par rapport à l'exercice précédent,

Ainsi, la société dispose d'un excédent de trésorerie disponible de 33,8 k€ par rapport à la dette financière qui contribue à la solidité de la structure financière de la société.

Nous vous avons rendu compte ci-dessus de l'activité et des résultats des filiales de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la société est inclus dans l'annexe.

III – Participations réciproques entre sociétés par actions

Nous vous informons que notre société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

IV – Informations relatives à l'autocontrôle

Nous vous rappelons que notre société détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce de la société suivante :

YESCAR
Société par actions simplifiée
Siège social sis 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
835 040 171 RCS MULHOUSE

Pourcentage du capital détenu directement : 100 %

Nous vous informons que cette société ne détenant aucune participation dans notre capital, il n'existe pas de situation d'autocontrôle.

V – Opération de la société sur ses propres titres

La société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

VI – Opérations sur les titres des dirigeants

Au cours de l'exercice, certaines des personnes visées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier ont réalisé des opérations sur les titres de la société ; ces opérations sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Personnes	Date de transaction	Marché	Nature	Titres	Prix en euros	Volume
Christophe Winkelmuller	05/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	2,30 €	1.380
Christophe Winkelmuller	05/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	2,50 €	949
Christophe Winkelmuller	08/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	2,75 €	3.500

Christophe Winkelmuller	09/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	3,20 €	12.475
Christophe Winkelmuller	10/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	3,40 €	2.967
Christophe Winkelmuller	15/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,00 €	6.316
Christophe Winkelmuller	16/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,00 €	2.717
Christophe Winkelmuller	17/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,00 €	1.000
Christophe Winkelmuller	18/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,10 €	1.000
Christophe Winkelmuller	19/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,20 €	318
Christophe Winkelmuller	22/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,30 €	1.040
Christophe Winkelmuller	23/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,40 €	1.275
Christophe Winkelmuller	23/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	4,70 €	2.100
Christophe Winkelmuller	24/11/2021	Euronext Acces	Cession	Actions	5,10 €	1.267

3. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102 et L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2020, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

4. Présentation des comptes annuels de la société et proposition d'affectation du résultat

I – Présentation des comptes sociaux

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Le chiffre d'affaires de L'AGENCE AUTOMOBILIERE s'est élevé à 1.674,8 k€ (976,2 k€ en 2020), soit une progression de 71,6%.

L'export, avec 142,1 k€ (67,9 k€ en 2020) représente 8,4% des ventes (6,9% en 2020) et double par rapport à l'exercice précédent avec une hausse de 109 %.

Cette progression de chiffre d'affaires résulte de différents facteurs :

- Une augmentation du prix moyen des véhicules vendus : 15.036 k€ en 2021 (+7,8% par rapport à 2020),
- L'ouverture de 30 agences, un nombre record en une seule année, portant le nombre de celles-ci à plus de 100 au 31 décembre 2021,
- Une confirmation de l'attractivité auprès des particuliers des voitures d'occasion par rapport aux véhicules neufs en raison notamment de la pénurie de composants constatée en 2021, de prix plus accessibles des véhicules d'occasion dans un contexte de gestion plus serrée des budgets de déplacement, d'une préférence pour les transports individuels.

Les valeurs mises en avant d'honnêteté qui supposent des diagnostics précis, des fixations de prix aussi justes que possible, et une qualité d'exécution fiable dans des délais compétitifs se traduisent par des indicateurs de performance en hausse :

- Le taux de réussite des ventes de véhicules confiés s'élève à 51% en 2021 (47% en 2020) alors qu'aucune exclusivité n'est confiée par le client qui a par ailleurs la possibilité de céder le véhicule lui-même ou ne plus le céder,
- Le nombre de véhicules vendus s'élève à 7.927 en 2021 (5.989 en 2020).

Les différents partenariats mis en place par L'AGENCE AUTOMOBILIERE pour permettre aux agences d'enrichir leur offre, et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires, contribue aussi à l'augmentation régulière du taux de clients qui recommanderaient L'AGENCE AUTOMOBILIERE à d'autres personnes.

Le chiffre d'affaires développé par le réseau d'agences et estimé par L'AGENCE AUTOMOBILIERE s'élève ainsi à 119,2 M€ (83,3 M€ au 31 décembre 2020).

Il a été décidé dans le courant de l'exercice d'orienter le développement vers les ouvertures d'agence et non plus avec la contribution de vendeurs indépendants. Cette décision a été prise notamment en raison de la qualité des profils des candidats aptes à ouvrir des agences.

Le résultat d'exploitation s'établit à 124,2 k€, presque en triplement par rapport au montant de 42,9 k€ constaté à l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est positif de 119,8 k€ triplant par rapport au montant de 40,6 k€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 63,4 k€ (négatif de 1,2 k€ en 2020), et la charge d'impôt s'élève à 9,9 k€ (3,8 k€ en 2020).

Le bénéfice net s'élève à 46,6 k€ en progression de 31,1% par rapport au bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les capitaux propres s'élèvent à 183 k€ à comparer à 136,4 k€ à l'exercice précédent.

Les dettes financières s'élèvent à 268,5 k€ à comparer à 274,5 k€ à l'exercice précédent.

La trésorerie disponible à l'actif s'élève à 158 k€ à comparer à 336,5 k€ à l'exercice précédent.

Le ratio d'endettement net s'élève à 60%, montrant une structure financière solide, à comparer à un ratio négatif de 45,5% au 31 décembre 2020, ce ratio négatif provenant de ce que la trésorerie disponible était plus élevée que la dette bancaire.
La trésorerie disponible au 31 décembre 2020 a été utilisée le 2 septembre 2021 à hauteur de 72.500 € dans l'acquisition de 100% du capital de YESCAR, société spécialisée dans l'intermédiation de financement de véhicules.

II – Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant ressortir un bénéfice de 46.591,26 euros tels qu'ils vous ont été présentés.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 est un bénéfice de 46.591,26 euros que le conseil vous propose d'affecter de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale :	5.000,00 €
Dotation aux autres réserves :	41.591,26 €

III – Dividendes distribués antérieurement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

III – Etat des capitaux propres

Le capital social de votre société étant de 100.000,00 €, après affectation du résultat de l'exercice sous examen, les capitaux propres de votre société s'élèvent à 183.022,24 euros, ceux-ci sont donc au moins égaux à la moitié de son capital social.

IV – Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 dudit code s'élève à 4.109- euros.

V – Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices a été annexé au présent rapport.

5. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous rappelons que le rapport spécial du président du conseil d'administration relate les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

6. Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que tous les membres de votre conseil d'administration restent en fonction, aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé.

7. Demande d'inscription de projets de résolutions par un ou plusieurs actionnaires

Nous vous informons qu'aucune demande d'inscription de projet de résolution n'a été effectuée par les actionnaires.

8. Quitus à votre conseil d'administration et à la direction générale

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion :

- à votre gérant pour sa gestion jusqu'à la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration en date du 2 septembre 2021
- à votre conseil d'administration et à votre président directeur général pour la période du 2 septembre 2021 au 31 décembre 2021.

9. Nomination d'un Commissaire aux comptes

Nous vous proposons de nommer :

- La SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION, sise 2 avenue de Bruxelles – 68350 DIDENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro 339 304 230 en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices dans le cadre d'un audit classique, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Nous vous informons que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunis. En conséquence, il n'y a pas lieu de désigner de Commissaire aux comptes suppléant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance.

Le conseil d'administration
Monsieur Christophe Winkelmuller

LISTE DES ANNEXES AU PRESENT RAPPORT

ANNEXE 1 – Tableau des filiales et participations
ANNEXE 2 – Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

ANNEXE 1 – Tableau des filiales et participations

Société	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice Perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
YESCAR	2.000 €	18.404 €	100 %	72.500 €	0 €	0 €	800.550 €	4.734 €	0	

ANNEXE 2 – Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	2021	2020	2019	2018	2017
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	100.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €
Nombre d'actions émises	1.000.000	500	500	500	500
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires	1.674.849 €	976.211 €	1.025.188 €	976.368 €	850.306 €
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	107.547 €	117.666 €	66.507 €	66.901 €	25.458 €
Impôts sur les bénéfices	9.894 €	3.833 €	1.129 €	492 €	(2.543) €
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	46.591 €	35.494 €	30.870 €	29.903 €	620 €
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	0,97 €	227,66 €	130,75 €	132,81 €	56,02 €
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,046 €	70,98 €	61,74 €	59.80 €	1,24 €
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Nbre de salariés	8	6	6	5	3
Montant de la masse salariale	321.328 €	269.749 €	292.645 €	226.397 €	

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous faire part des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous informons qu'une convention, non soumise à l'autorisation du Conseil d'administration en raison de sa conclusion préalablement à la transformation de la société en société anonyme, s'est poursuivie au cours de l'exercice.

- Convention conclue le 1er janvier 2014 et modifiée par avenant en date du 1er octobre 2020 entre la Société et la SCI WINK dont M. Christophe WINKELMULLER, Président Directeur Général est gérant associé.
  Objet : Bail à loyer d'immeuble à usage commercial
  Modalités : Un ensemble de bureaux et stockage situé au rez de chaussé avec accès individuel d'une superficie de 189 m2 moyennant un loyer mensuel hors taxes de 1.600 euros.
  Durée de la convention : durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2023.

Nous vous informons qu'une convention, non soumise à l'autorisation du Conseil d'administration en raison de son caractère courant et conclue à des conditions normales, s'est poursuivie et visée à l'article L 225-39 et suivants du Code de commerce, pendant l'exercice écoulé ::

- Convention conclue le 22 octobre 2019 entre la Société et la société STAUM dont M. Philippe KAEUFFER, Administrateur est gérant associé.
  Objet : Contrat de prestations de services
  Modalités : Assistance dans le développement du réseau et des partenaires, coordination des actions mises en oeuvre, suivi et gestion des partenaires. Ces prestations sont rémunérées forfaitairement à raison de 1.000 € HT par ouverture d'une agence, d'un forfait fixe de 1.500 € HT par mois comprenant notamment les frais de déplacement hebdomadaire au siège en sus du reversement de 12,5 % des redevances mensuelles fixes versées par les nouveaux sous-licenciés. En tout état de cause l'ensemble de la rémunération des prestations est plafonnée à 8.000 € HT par mois.
  Durée de la convention : durée déterminée prenant fin le 31 octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction.

Nous vous informons qu'une convention, non soumise à l'autorisation du Conseil d'administration en raison d'une part de sa conclusion préalablement à la transformation de la société en société anonyme et d'autre part de son caractère courant et conclue à des conditions normales, s'est conclue et visée à l'article L 225-39 et suivants du Code de commerce, pendant l'exercice écoulé.

- Convention conclue le 15 mars 2021 entre la Société et la société STAUM dont M. Philippe KAEUFFER, Administrateur est gérant associé.
  Objet : Contrat de prestations de services
  Modalités : Assistance dans le développement du réseau et des partenaires, promotion de la Société, suivi et gestion des partenaires. Ces prestations sont rémunérées forfaitairement à raison de 6.666 € HT par mois en sus d'une prime complémentaire de 5.000 € H.T. en cas d'atteinte de missions spécifiques déterminées dans le contrat, soit un montant global de 69.833,35 €.

Durée de la convention : durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2021 renouvelable par tacite reconduction.

Nous vous remercions d'approuver les conventions telles qu'elle sont décrites au présent rapport spécial.

Fait à Sausheim, le 28 avril 2022.

Le Président Directeur Général
Monsieur Christophe Winkelmuller

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (1°) du Code de commerce, nous vous présentons en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (2°) du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice et qu'aucune convention qui aurait été conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

Néant

Modalité d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (4°) du Code de commerce, la direction générale de la société a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la société.

Information concernant les mandataires sociaux de la société

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
Monsieur Christophe Winkelmuller	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes au 31/12/2023
	Président Directeur Général	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes au 31/12/2023
Monsieur Philippe Kaeuffer	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes au 31/12/2023
Monsieur Philippe Sachetti	Administrateur	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes au 31/12/2023

Le Conseil d'administration
Monsieur Christophe Winkelmuller

L'agence Automobilière

Comptes annuels

L'agence Automobilière

Actif			Au 31/12/2021 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2020
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	137 621	55 634	81 986	54 497
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				2 290
		Avances et acomptes				
		TOTAL	137 621	55 634	81 986	56 788
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	79 353	54 617	24 735	29 102
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	79 353	54 617	24 735	29 102
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	77 486		77 486	4 986
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	15		15	15
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	3 270		3 270	1 570
		TOTAL	80 771		80 771	6 571
Total de l'actif immobilisé			297 745	110 251	187 494	92 462
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	375 810	46 784	329 026	232 430
		Autres créances	80 088		80 088	43 835
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	455 899	46 784	409 114	276 265
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	157 981		157 981	336 589
		TOTAL	157 981		157 981	336 589
Charges constatées d'avance			18 860		18 860	18 745
Total de l'actif circulant			632 740	46 784	585 955	631 600
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			930 486	157 036	773 450	724 062

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Edité à partir de Loop V4.37.0

L'agence Automobilière

	Passif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	31 430	
	Report à nouveau		45 936
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	46 591	35 494
	Situation nette avant répartition	183 022	136 430
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	183 022	136 430
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	268 500	274 582
	Emprunts et dettes financières divers (3)	15 416	15 127
	Total	283 916	289 709
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 416	118 333
	Dettes fiscales et sociales	128 095	131 514
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		48 073
	Instruments de trésorerie		
	Total	306 511	297 921
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	590 428	587 631
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	773 450	724 062
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	224 811	267 318
	à moins d'un an	365 616	320 312
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.37.0

L'agence Automobilière

		France	Exportation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	9 008	1 203	10 212	5 609
	Production vendue : - Biens	82		82	
	- Services	1 523 664	140 890	1 664 554	970 602
	Chiffre d'affaires net	1 532 755	142 093	1 674 849	976 211
	Production stockée				
	Production immobilisée			26 484	30 743
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			9 999	17 666
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			27 954	49 160
	Autres produits			1 772	249
	Total			1 741 060	1 074 031
Charges d'exploitation (2)	Marchandises – Achats			6 742	3 425
	Marchandises – Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements – Achats			988	
	Matières premières et autres approvisionnements – Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			994 660	401 225
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 619	5 815
	Salaires et traitements			270 718	219 974
	Charges sociales			50 610	49 775
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations – amortissements			40 196	29 485
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations – provisions				
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant			10 866	48 854
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges				
	Autres charges			235 410	272 551
	Total			1 616 812	1 031 106
	Résultat d'exploitation A			124 247	42 924
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			4 399	2 365
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			4 399	2 365
	Résultat financier D			-4 399	-2 365
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E			119 848	40 559

Edité à partir de Loop V4.37.0

L'agence Automobilière

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		**10 000**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63 363	1 213
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 018
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	**63 363**	**11 231**
	Résultat exceptionnel F	**-63 363**	**-1 231**
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	9 894	3 833
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		**46 591**	**35 494**

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		38 221
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	395	
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Edité à partir de Loop V4.37.0

SA L'agence Automobilière

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 3
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 3
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 4
2.1.1. Immobilisations incorporelles 4
Augmentations 4
Diminutions 4
2.1.2. Immobilisations corporelles 4
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 4
Augmentations 4
Diminutions 4
2.1.2.1. Durées d'amortissement 4
2.1.3. Immobilisations financières 4
Augmentations 5
Diminutions 5
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations 5
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations 5
2.1.4. Produits à recevoir 5
2.1.5. Créances 6
2.2. Passif 7
2.2.1. Capitaux propres 8
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 8
2.2.2. Dettes financières et autres dettes 8
2.2.3. Charges à payer 9
3. Informations relatives au compte de résultat 10
4. Engagements hors bilan 12

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

La crise sanitaire liée à la Covid19 a eu des répercussions positives sur cet exercice, notamment du fait d'un marché du véhicule d'occasion toujours boosté face à celui du véhicule neuf.
Les ouvertures d'agences se sont poursuivies de manière importante ; ce sont ainsi 31 ouvertures réalisées sur 2021, ayant permis de dépasser 100 agences.

Le capital a été augmenté le 14/06/2021, par voie d'incorporation de réserves. Il est passé de 50 K€ à 100 K€.

La société a été transformée en société anonyme le 03/09/2021.
Il a été décidé la division par 2 000 de la valeur nominale des 500 actions composant le capital social (de valeur nominale 200 € avant ladite division).
L'opération a été réalisée par voie de remplacement des 500 actions anciennes par 1 000 000 d'actions nouvelles, de 0.10 € chacune.

L'admission d'actions par cotation directe sur le marché Euronext Access a été réalisée en date du 03/11/2021. L'admission concerne 47 000 actions au 31/12/21.
Le cours de l'action était alors de 2 €. Au 31/12/2021, il était de 5.50 €. A la présente date d'arrêté des comptes, il se situe aux alentours de 3.10 €.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	**Acquisition Apports Virements**	**Virements poste à poste**	**Cessions rebuts**
Site internet *Amortissement sur 1à3ans*	-	-	-	-
Logiciels *Amortissement sur 1à4ans*	-	1 842	-	-
Marques *Non amortissables*	-	1 842	-	-

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		**Diminutions**	
	Réévaluation	**Acquisition Apports Virements**	**Virements poste à poste**	**Cessions rebuts**
installations générales, agencements, aménagements divers	-	1 842	-	-
matériel de bureau et informatique, mobilier	-	3 702	-	3 644

2.1.2.1. Durées d'amortissement

Type	**Durée**
Installations générales	-
Matériel de transport (neuf & occasion)	-
Matériel de bureau & informatique	-
Mobilier	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	72 500	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	1 700	-	-

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital / Rés. et réserves avant affectation	Quote-part % / Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus Brute / Nette	CA Hors taxes / Résultats	Prêts/avances non remboursés / Cautions
YESCAR SAS 835 040 171	2 000 € / 18 404 €	100 % / 0 €	72 500 € / 72 500 €	800 550 € / 4 734 €	0 € / 0€
	Observations : Ces titres ont été acquis le 02/09/2021. Ces chiffres sont ceux de l'exercice au 31/12/2021.				

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	154 623
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	1 200
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	1 333
TOTAL	**157 156**

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		3 270	-	3 270
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		88 427	88 427	-
	Autres créances clients		287 384	287 384	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	77 522	77 522	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		33	33	-
	Débiteur divers		2 533	2 533	-
Charges constatées d'avance			18 860	18 860	-
		TOTAL	478 030	474 760	3 270

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	50 000	50 000	-	100 000
Primes, réserves et écarts	5 000	81 431	50 000	36 431
Report à nouveau	45 937	35 494	81 431	-
Résultat	35 494	46 591	35 494	46 591
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	136 431	213 517	166 925	183 022

Au 31/12/2021, le capital est composé de 1 000 000 actions de 0.10 € de valeur nominale.

Celui-ci a été modifié suite aux différentes opérations listées en 1.1.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	1 099	1 099	-	-
- A + d'1 à l'origine	267 401	42 589	224 812	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	178 416	178 416	-	-
Personnel et comptes rattachés	28 508	28 508	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	33 101	33 101	-	-
Impôts sur les bénéfices	5 422	5 422	-	-
TVA	55 572	55 572	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 492	5 492	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	15 416	15 416	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	590 428	365 616	224 812	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	21 017
Charges sociales provisionnées	7 049
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	83
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	1 099
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	68 258
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	12 697
Autres charges fiscales	5 278
Divers	-
TOTAL	115 480

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	9 008	1 204	10 212
Production vendue : • Biens • Services	 83 1 523 665	 - 140 890	 83 1 664 555
Chiffre d'affaires net	1 532 755	142 094	1 674 849

4. Engagements hors bilan

Aucun engagement particulier n'a été effectué par la société au profit de tiers (sociétés, organismes, personnes physiques, …).

Les engagements en termes de crédit-bail et d'indemnités de départ à la retraite sont non significatifs.

La société bénéficie en revanche :

- De la garantie d'Etat Covid19 phase 2, à hauteur de 90 %, (s/ le PGE de 250 K€),
- D'une caution solidaire de Christophe Winkelmuller, garant à 100 % s/ l'emprunt de 29 K€ (capital restant dû au 31/12/2021 = 17 K€).